

## Fiche n°1 : Que faire si je suis victime de harcèlement ?

**Si vous subissez des violences verbales, physiques et/ou morales de façon répétée (bousculades, vols, surnoms méchants, insultes, moqueries, rejets...), vous êtes victime de harcèlement.**

**Lorsque ces mêmes faits se déroulent sur les réseaux sociaux, par SMS ou par mail, on parle alors de cyber-harcèlement.**

Cette situation peut avoir des conséquences graves pour :

- votre scolarité (baisse des résultats scolaires, décrochage scolaire)
- votre santé (maux de ventre ou de tête, perte de l'estime de soi, profond mal être).

**Aucun enfant, aucun élève ne doit subir cela, personne ne doit rester silencieux !**

### Comment être aidé quand on est harcelé?

Il faut en parler pour trouver de l'aide et des solutions :

- **À un adulte de votre établissement** en qui vous avez confiance (un professeur, le CPE, l'assistant d'éducation, l'assistante sociale, l'infirmière, la direction, la psychologue...). Ils sont là pour vous écouter, vous aider et trouver des solutions.
- **À vos parents ou un membre de votre famille ou de votre entourage:** ils pourront vous conseiller et contacter l'établissement au besoin.
- **À un élève de la classe ou de l'établissement :** il pourra en parler avec un adulte de l'établissement pour vous aider.

**Parler du harcèlement c'est agir pour faire cesser la violence que vous subissez c'est aussi agir pour que d'autres élèves ou vous-même, ne soient pas victime une autre fois.**

Lorsque vous en parlez, il est important d'expliquer en détail la situation que vous subissez. Le meilleur moyen de ne rien oublier est d'écrire l'ensemble des faits même s'ils vous semblent mineurs. Notez la date, l'heure, les personnes présentes, la description des faits, leur répétition, face à cette situation. Pensez aussi à conserver les preuves éventuelles du harcèlement subi, notamment sur les médias sociaux (capture d'écran...).

### Ce que vous ne pouvez pas faire

Ne tentez pas de résoudre vous-même la situation et n'utilisez pas la violence, cela pourrait l'aggraver.

Si vous avez besoin de conseils complémentaires, contactez le :

**N° VERT « NON AU HARCÈLEMENT » : 3020**

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 20h et le samedi de 9h à 18h (sauf les jours fériés)

Si le harcèlement a lieu sur internet, appelez le :

**N° VERT « NET ÉCOUTE » : 0800 200 000**

Gratuit, anonyme, confidentiel et ouvert du lundi au vendredi de 9h à 19h